

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Mon Ecole / My School Child Care Inc.		Date d'inspection Le 15 septembre 2026		
Nom de l'établissement Mon Ecole/My School 2.0		Numéro de permis 2023054		
Adresse 3860 115 Route Notre-Dame NB E4V 2J2		Numéro de téléphone (506) 345-0655		
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE		
Personnel SGE Veronique Berube	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité			
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux en après midi afin d'effectuer une inspection de surveillance. Le ratio fut respecté pendant l'inspection.

Les éléments suivants furent vérifiés:

- Les activités quotidiennes
- La routine quotidienne
- L'aire de jeu intérieur et le matériel
- Toilettes
- L'espace de rangement
- Les effets personnels

La Mentore en Assurance de la qualité a eu une discussion avec les éducatrices au sujet des effets personnels des enfants. Il a été rappelé que toutes les bouteilles d'eau doivent être clairement identifiées au nom de l'enfant.

La Mentore en Assurance de la qualité a également constaté que deux dossiers d'employés n'étaient pas conservés sur les lieux. Tous les dossiers papier des employés doivent être maintenus au centre en tout temps. L'exploitante s'est rendue au deuxième emplacement afin de récupérer les dossiers manquants et les a rapportés pendant que la mentore était toujours sur place.

Une discussion a aussi eu lieu avec l'exploitante au sujet d'une demande d'exemption qui a été soumise au Ministère. L'exploitante a informé la Mentore que cette exemption n'était plus nécessaire. Elle a également indiqué qu'une autre salle de bain située dans l'école serait désormais utilisée. Toutefois, afin que cette salle de bain puisse être accessible aux enfants du centre, une approbation de l'inspecteur en santé publique devra être obtenue

La Mentore en Assurance de la qualité a observé les enfants pendant leur période de jeu dans le parc extérieur

Commentaires généraux

de l'école. Les enfants ont participé à diverses activités, notamment des jeux de ballon et des jeux sur les structures du parc. Par la suite, les enfants ont effectué la routine de lavage des mains avant de prendre leur collation (boîte à diner) à l'extérieur. La Mentore en Assurance de la qualité a également observé des interactions positives entre les éducateurs et les enfants. Les éducateurs se sont montrés attentifs, encourageants et engagés auprès des enfants tout au long de la période d'observation.

original signé par
Veronique Berube

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 16 septembre 2026

Date

original signé par
Melissa Leblanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 septembre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"